



Bulletin municipal de la commune de VAUX

Le mot du Maire



Chères Valoises, chers Valois,

Dans quelques jours, l'année 2017 fera partie de notre histoire, la grande comme la petite, avec ses moments de joie et ses moments de peine. Les fêtes de fin d'année avancent à grands pas et chacun se prépare à se retrouver en famille, pour passer de bons moments auprès des siens. C'est à leurs côtés, probablement, que vous aurez l'occasion de lire ces lignes.

Les années passent, les inquiétudes s'alourdissent : chômage, maladie, peur de l'avenir... C'est donc tout d'abord en direction des populations les plus fragiles que doivent aller nos pensées et en particulier vers ceux qui souffrent et sont dans le besoin et vers les jeunes, trop souvent frappés par le chômage et tentés par le découragement. Cette année, à ces craintes habituelles s'ajoutent des interrogations mondialement partagées sur la capacité des hommes à surmonter une crise sans précédent.

Les dotations de l'Etat diminuent de plus en plus. Nous essayons de réduire au maximum nos dépenses de fonctionnement. Cela nécessite une gestion rigoureuse des finances communales. La tâche n'est pas facile mais vous pouvez compter sur toute l'équipe municipale et sur moi-même pour tenir nos engagements.

Et bien voilà ! En dépit de tout, je m'obstine à vous présenter des vœux de courage et de bonheur. Chacun doit trouver des parts d'espoir, de satisfaction, de plaisir et de joie de vivre. Savourons les bons moments, trouvons des raisons de poursuivre nos engagements dans la société, dans notre village et sur nos lieux de travail.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants venus s'installer dans notre village, le leur maintenant !

Avec le personnel communal et le conseil municipal, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que cette année 2018 soit pour vous sereine et généreuse.

Votre maire, Roland Simon



Sommaire

Le mot du maire,
Extraits des conseils,
Informations,
Etat civil,
Rappels,
L'accueil des enfants,
Les manifestations
passées,
Vos agendas,
Vos rendez-vous
sportifs.



Extraits des conseils municipaux du 2ème semestre 2017

Conseil du 6 septembre 2017

- **Délégation de signature pour une déclaration préalable**
- **Crédits scolaires** : Suite au regroupement des deux classes à l'école élémentaire en une classe unique, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de maintenir le montant des dotations scolaires de l'année précédente, et d'attribuer un montant forfaitaire par institutrice. Les montants alloués pour l'année scolaire 2017/2018 sont de 1 375 € pour l'école maternelle et de 2 750 € pour l'école élémentaire.

Conseil du 28 septembre 2017

- **Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et a chargé M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- **Modification du règlement du columbarium** : définition des supports et de la police à utiliser pour les informations sur l'identité de la personne incinérée.

Conseil du 9 novembre 2017

- **Commission locale d'évaluation des transferts de charges vers Metz Métropole** : approbation du rapport définitif pour l'année 2017
- **Rapport annuel du SIEGVO sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016** : approbation du rapport
- **Instauration d'une zone de limitation de vitesse** : le conseil municipal pour des raisons de sécurité a décidé de mettre en place une Zone 30 dans tout le haut du village (du Bas de la Rue Saint Vincent au niveau du N°33 et du bas de la Route du Bois la Dame jusqu'en haut du village de chaque côté respectif). Un arrêté sera pris et sera applicable lors de la mise en place de la signalisation.
- Le conseil municipal a décidé de donner un accord de principe pour qu'un commerçant ambulant (épicerie, pain, produits frais...) passe dans le village.



Conseil du 7 décembre 2017

- Remplacement de l'actuel régime indemnitaire des agents territoriaux par le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (R.I.F.S.E.E.P)
- Versement d'une subvention de 250 € à l'APEV suite à un sinistre sur des appareils audiovisuels. Cette somme servira à l'achat d'un four et d'une plaque de cuisson pour la confection de gâteaux par les élèves.

Informations

- Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement : dépôt de garantie, 1er loyer, prise en charge de certains d'impayés,....Ces aides sont attribuées aux locataires ou aux propriétaires, sous conditions de ressources. Contact : département de la Moselle : 28/30 avenue A. Malraux à Metz 03 87 56 30 94
- Les concessions abandonnées dans l'ancien cimetière, ne seront pas ré-attribuées, la commune n'ayant pas les moyens financiers pour les rénover, selon les textes en vigueur. Les futures concessions seront donc attribuées dans le nouveau cimetière ; cependant, voir en mairie les quelques concessions nues encore disponibles dans l'ancien cimetière.
- Comme vous avez pu le lire dans le compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2017, la "partie haute" du village va être limitée à 30 km/h. Trop d'automobilistes roulent à une vitesse excessive sur ces tronçons étroits et dangereux, sans respect des priorités à droite. Il est d'ailleurs rappelé que la priorité à droite est la règle dans le village, sauf à certains croisements bien définis, où des panneaux STOP sont installés.
 - Limiter la vitesse, c'est aussi protéger les piétons et notamment les enfants,
 - Ne pas se garer sur les trottoirs, c'est respecter le code de la route et c'est encore protéger les piétons et les enfants.





Etat civil au 15.12.2017

Naissances :

05.07.2017 : Charlie HOFFMANN
 21.09.2017 : Chloé SIMARD
 22.10.2017 : Mia SEPTON MARX

Décès :

04.09.2017 : Alain DUBOIS
 27.09.2017 : Marie Thérèse POMPEY née MATHIEU
 21.10.2017 : Fernand CHENOT

Rappels

- Il revient à chaque riverain d'entretenir ses haies. Celles-ci ne doivent pas déborder sur la voie publique ou sur la propriété voisine. Et les plantations à moins de 2 mètres de la limite séparative sont à tailler de façon à ne pas dépasser 2 mètres de haut.
- Les travaux nécessitant l'utilisation d'engins sonores sont interdits en dehors des plages suivantes : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14h à 19h 30 et le dimanche et jour férié de 10 h à 12 h.
- Les conteneurs poubelles sont à utiliser pour les déchets ou produits recyclables "courants" et non pas pour éliminer de grands emballages en polystyrène, cartons, bois, ... Ces emballages qui encombrant les containers communs, doivent être amenés à la déchetterie d'Ars
- Le brûlage des déchets verts est interdit, quelle que soit la période de l'année. Cette interdiction relève d'une décision préfectorale (arrêté du 22 juillet 2016).

Qu'est ce qui est interdit ?

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises.



Qu'est ce que les déchets verts ?

Ce sont :

- les déchets issus des la tonte, de la taille des haies et arbustes, du débroussaillage et de l'élagage
- les déchets biodégradables des jardins et des terrains municipaux
- les déchets émanant d'entreprises d'espaces verts, paysagistes et exploitants forestiers et agricoles



**Le contrevenant risque une contravention de 450 €
 (article 131-13 du code pénal)**



L'accueil des enfants



les écoles - le périscolaire

Notre commune dispose de 2 classes :

- une classe à l'école maternelle (toute petite section - petite section - moyenne section - grande section),
- une classe unique à l'école élémentaire depuis la rentrée de septembre 2017.

Ces classes à multi-niveaux permettent de développer des valeurs de coopération, de l'entraide et le sens des responsabilités des enfants.

Composée de deux institutrices et d'une ATSEM, l'équipe pédagogique est animée par un esprit constant en recherche de la meilleure qualité d'enseignement possible dans son environnement scolaire.

Les enfants évoluent dans un cadre privilégié et sécurisé avec des effectifs qui permettent un travail adapté (24 élèves en maternelle - 21 élèves en élémentaire).

Depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique travaille conjointement avec l'association des P'tits Loups, en charge de la mise en place des activités périscolaires, sur un projet pédagogique partagé dans l'intérêt des enfants. Par exemple, ce travail collaboratif a permis de proposer une fête des enfants en juin avec un spectacle très apprécié par tous.

Les structures disposent aussi de divers équipements présents sur la commune : terrain multisports, aire de jeux, matériel informatique, bientôt des tablettes numériques, ... financés soit par la commune soit par des associations du village (La Valoise, l'association des parents d'élèves).

En dehors des horaires scolaires, l'accueil des enfants peut se faire de 7h30 à 17h15 ou 18h (selon les jours) grâce au périscolaire géré par l'association « Les P'tits Loups » qui propose des activités variées telles que cirque, arts de la table, atelier photo, théâtre, ...et restauration pour le déjeuner.

Durant les vacances scolaires, des centres aérés sont proposés avec des thèmes variés (Halloween, éveil à la nature, sports, etc.). Et les adolescents ne sont pas en reste avec un accueil et un centre rien que pour eux !

Inscrivez vos enfants à l'école de Vaux pour maintenir notre école de village !



Pour plus d'informations sur le périscolaire et les P'tits Loups :

lesptitsloupsvaux57@gmail.com
<https://www.facebook.com/petitsloups.vaux>

Pour plus d'informations sur l'association des parents d'élèves

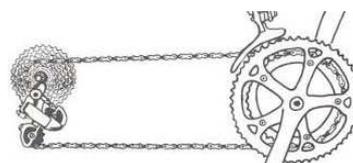
ecolesdevaux@gmail.com



Les manifestations passées



La **caravane** du tour de France, sous un soleil radieux.



La **soirée Beaujolais au profit du Téléthon**, a permis de dégager 1 228 euros. La vente des peluches et les dons ont rapporté 424 euros, soit au total **plus de 1 650 euros, reversés au Téléthon.**

Les organisateurs remercient toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.



La **cérémonie du 11 novembre**, sous la pluie.

La commune envisage une manifestation particulière l'année prochaine, en l'honneur du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

Contact : Bernadette Klein 03 87 60 19 27



Les manifestations passées (suite)

Le marché de Noël a connu un franc succès.
La qualité des produits exposés, le choix des articles, la bonne odeur des gâteaux,...
ont su séduire les visiteurs.





Vos agendas

- Le samedi 6 janvier à 18 h à la salle des Fêtes : les **vœux du maire** aux associations et l'accueil des nouveaux arrivants dans la commune.
- Le dimanche 18 mars 2018, le **repas des aînés** à la salle des Fêtes.
- En juin, la journée **Via Vaux** organisée par les P'tits Loups.

Le rendez-vous bibliothèque les jeudis de 17 h à 19 h (18 h à 19 h pendant les vacances scolaires). Le rayon des enfants comporte beaucoup de nouveaux livres qui attendent les jeunes lecteurs.



Vos rendez-vous sportifs

- Au Tennis club du Pâtis
Contact : Christian Favre au 03 87 60 57 16 ou sur le site <http://vauxpatis.free.fr>
- Avec le club des marcheurs de Vaux
Rendez-vous les lundis à 14 h en bas de la rue du Val de Metz pour 1h 30 à 2 h de marche...
- Avec le club de gymnastique douce
Venez le rejoindre chaque jeudi matin de 9h à 10h à la salle des fêtes pour faire bouger votre corps de façon ludique. Un coach sportif, affilié à la Fédération Seniors Moselle encadre les sportifs de plus de 55 ans de manière très efficace. Contact : Ancien Raphaëlle 06 85 17 29 20
- Pour se relaxer grâce à la sophrologie. Contact Sylvie Fenninger 06 02 24 36 41

Et pour les plus jeunes, le terrain multisports, mais sans oublier de n'utiliser que des ballons en mousse et d'éviter les cris, afin de ne pas incommoder le voisinage.



*Rédaction : équipe municipale - contribution de l'APEV et des P'tits Loups.
Téléphone de la mairie : 03 87 60 08 56 site internet : mairievaux.free.fr
mairievaux57@orange.fr
La mairie sera fermée du 21 décembre au mardi 2 janvier inclus.
Une permanence sera cependant assurée les mardis et jeudis de 18h à 19h*